

DOSSIER D'INSCRIPTION SALON

LA ^{H H H} GUERRE DES ÉTOILES

ÉPISODE IV

13 - 14 SEPTEMBRE 2025
Centre de Congrès du Dôme
Carcassonne



DOCUMENTS À NOUS TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR VALIDATION DU DOSSIER :

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS EXPOSANT
- CONTRAT EXPOSANT
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE OU PROFESSIONNELLE
- CHÈQUE DE RÈGLEMENT (pour les stands à but commercial)

Personnes à contacter pour tout complément d'information ou demande spéciale

M. DEBEZ Grégory	06 73 15 96 48	cinespace.evenements@gmail.com
M. DEBEZ Julien	06 43 36 35 53 (après 18h00)	

► PRÉSENTATION GENERALE

► Créée en novembre 2015, l'association CINESPACE ÉVÈNEMENTS (<http://www.cinespace-evenements.fr>) organise les 13 et 14 septembre 2025 la quatrième édition du salon « La Guerre des Étoiles ». L'événement se tiendra au Centre de Congrès du Dôme, rue des Trois Couronnes à Carcassonne (Aude), et sera entièrement dédié à l'univers de la saga STAR WARS.

► Au cours de ce week-end, les visiteurs pourront accéder au salon qui comportera des stands de professionnels, de particuliers ou d'associations présentant leurs produits et/ou leurs activités sur le thème du salon.

Une scène sera également disponible afin d'organiser les différentes animations du salon.

► CONDITIONS D'INSCRIPTION

► Pour obtenir un stand, il vous suffit de compléter ce dossier d'inscription et de nous le retourner dans les plus brefs délais, accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'association CINESPACE ÉVÈNEMENTS (**pour les stands à but commercial, hors associations**) et d'une attestation d'assurance responsabilité civile ou professionnelle.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2025, sous réserve de disponibilité.

► Nous étudierons chaque dossier avec attention et vous informerons de notre décision par mail, qu'elle soit positive (avec nombre de module(s) attribué(s)) ou négative. En cas de refus, si vous avez envoyé un chèque pour le paiement de votre stand, ce dernier vous sera soit retourné, soit détruit selon votre demande.

Dans certaines situations, les dossiers non retenus pourront être placés sur liste d'attente. Vous serez alors recontacté si une place se libère.

► **Nous mettrons à votre disposition une table et des chaises par module, sauf demande exceptionnelle. Chaque exposant est néanmoins tenu d'apporter son propre matériel (ordinateurs, rallonges, multiprises, grilles, etc.), que ce soit pour l'aménagement de son stand ou pour l'animation.**

► **Nous ne mettons pas à disposition de chariots ni de matériel de transport ou d'installation. Chaque exposant est donc invité à prévoir l'équipement nécessaire pour faciliter l'installation et le démontage de son stand.**

► TARIFS

► Pour cette quatrième édition, le tarif d'un module de 3 m² (2 m de longueur et 1,5 m de largeur) est de **110 €** pour les stands **à but commercial** (Professionnels ou particuliers).

► Pour les associations, le module de 3m² (2 m de long et 1.5m de large) est gratuit.

► Pour les particuliers qui ne vendent aucune marchandise, le module de 3m² (2 m de long et 1.5 m de large) est gratuit.

A COMPLÉTER ET RENVOYER
AVANT LE 15 JUIN 2025 AU PLUS TARD (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ)

A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

**CINESPACE ÉVÈNEMENTS
32 RUE JEAN FERRAT
11600 CONQUES SUR ORBIEL**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS EXPOSANT

▶ RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPOSANT (RESPONSABLE DU STAND)

Nom :

Prénom :

Téléphone (Portable) : Mail :

Fonction légale :

▶ RENSEIGNEMENTS SUR LE STAND

Nom du stand :

Statut légal : Particulier Professionnel Association

Nature du stand : Cinéma/Série TV Jeu vidéo
 B.D/Comics Jeu de rôle Autres

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Site internet :

▲ Si le stand est une association :

Date de publication au Journal Officiel :

Numéro RNA (déclaration en préfecture) :

▲ Si le stand est un professionnel :

Immatriculation RCS :

Numéro de TVA intracommunautaire :

▶ ATTRIBUTION DU STAND SOUHAITÉ

IMPORTANT : Les stands à but commercial sont limités à un maximum de 4 modules.

Nombre de module souhaité de 3 m² : x 3 m² = m² (superficie totale).

Nous nous réservons le droit de réduire le nombre de modules attribués par rapport à la demande de l'exposant.



CONTRAT DE LOCATION DE STAND

Salon LA GUERRE DES ÉTOILES – 13 et 14 Septembre 2025 – Carcassonne

Nom du Stand :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Nom du responsable :	
Numéro de téléphone :	
Mail :	

1. STAND

Le module (2m de longueur x 1.5m de largeur) est composé d'une table et de chaises (Le nombre de chaises est à préciser sur le dossier d'inscription).

2. ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné (**nom et prénom en majuscule**) :

Déclare louer les stands précisés ci-dessus dont l'emplacement sera défini par l'organisateur.

M'engage, ainsi que la firme au nom de laquelle cette demande est présente :

A se soumettre sans appel au règlement du SALON LA GUERRE DES ETOILES,

A accepter l'emplacement et la configuration du stand que l'organisateur aura accordé à l'exposant

A respecter l'horaire d'arrivée des exposants pour l'installation

A respecter l'emplacement et le matériel mis à ma disposition. Toute dégradation sera à ma charge

A occuper mon stand durant toutes les heures d'ouverture du salon

A prévoir mon assurance

A ne pas déménager mon stand avant l'horaire prévu par l'organisateur

A respecter les exclusivités négociées avec les éditeurs par l'organisateur

A respecter l'interdiction de « concurrence déloyale » vis-à-vis des autres exposants

A respecter l'emplacement prévu par l'organisateur pour mon stand

A ne commercialiser que des produits officiels (pas de contrefaçons)

A quitter le salon sur demande de l'organisateur si une de ces conditions n'était pas respectée, sans que cela entraîne une compensation, ou un remboursement.

Certifie être assuré pour ma responsabilité civile professionnelle (**joindre OBLIGATOIREMENT attestation d'assurance**)

M'engage, conformément aux dispositions du règlement général à souscrire auprès d'une société notoirement connue, un contrat garantissant l'ensemble des biens m'appartenant et exposés et ce tant pendant toute la durée du Salon qu'au cours des opérations de montage et démontage. Ce contrat, comportant une clause de renonciation à tout recours contre l'organisateur, couvrira l'ensemble des risques encourus des biens m'appartenant, notamment ceux du vol, de casse ou de perte, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, d'attentats, de vandalisme, de tempête et grêle, de perte d'exploitation.

Déclare renoncer personnellement à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages quelconques subis ou provoqués.

Date et Signature

--

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT AU 13/03/2022

Article 1 : Généralités

1a) La participation au salon LA GUERRE DES ÉTOILES, organisée par l'association CINESPACE EVENEMENTS est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

1b) Lieux et horaires : le salon LA GUERRE DES ÉTOILES se déroulera au Centre des Congrès – Le Dôme – Rue des 3 couronnes à Carcassonne (11).

Horaires Publics : Samedi 13 Septembre 2025 de 10h00 – 19h00 et Dimanche 14 Septembre 2025 de 10h00 – 18h00.

Horaires Exposants : Samedi 13 Septembre 2025 de 8h00 – 19h00 et Dimanche 14 Septembre 2025 de 9h00 – 18h00.

Installation Exposants : Les exposants peuvent venir installer leurs stands pendant les créneaux horaires suivants :

- Vendredi 12 Septembre 2025 de 14h00 à 19h00.

- Samedi 13 Septembre 2025 de 8h00 à 9h30.

Article 2 : Inscription – Admission – Emplacement

2a) Seuls les dossiers d'inscription complets et parvenus avant la date limite d'inscription seront pris en compte. Un dossier est considéré complet s'il comporte : la fiche de renseignement exposant complétée, le contrat de location dûment complété et signé et une copie de l'attestation d'assurance. L'organisateur se garde le droit de refuser une location de stand sans pour autant avoir à se justifier.

2b) L'obtention d'un stand doit être confirmée par l'organisateur. Cette confirmation de réservation de stand sera faite par mail dès réception du dossier complet (Fiche de renseignements exposants complétée + contrat de location de stand complété et signé par l'exposant + attestation d'assurance + chèque si nécessaire pour les stands à but commercial).

2c) Le droit résultant de l'inscription est personnel et incessible. L'admission n'emporte aucun droit pour une manifestation ultérieure.

2d) L'organisateur effectue la répartition des emplacements en fonction de la nature des produits et/ou services, le nombre de modules réservés et les besoins divers demandés lors de la réservation du stand. En aucun cas l'exposant ne pourra contester l'emplacement qui lui sera attribué. En cas de contestation, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 3 : Stand

3a) Tout aménagement particulier d'un stand doit être traité non feu et répondre à la norme M1. Tout appareil électrique ou d'éclairage devra être conforme à la réglementation et comporter un raccordement à la terre. Toute installation non conforme peut donner lieu à la fermeture immédiate du stand par les services de sécurité, sans indemnité ni remboursement. Toute dégradation du stand, du matériel fournis ou des locaux sera facturée à la valeur de remplacement. Les exposants sont responsables de leurs fautes, de leurs biens, depuis le premier jour d'installation jusqu'au dernier jour de démontage. Ils doivent justifier à l'organisation d'un contrat d'assurance et de responsabilité civile. Toute détérioration du matériel mis à leur disposition sera à la charge de la personne ayant causé les dommages.

L'organisation est irresponsable pour les dégradations touchant les biens propres de l'exposant, pour une faute ou négligence de sa part

3b) L'exposant s'engage à ne présenter que des produits, services ou matériels conformes à la réglementation française ou européenne. Il en assure l'entière responsabilité vis à vis des tiers, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucune façon être engagée de leur fait.

3c) Les exposants s'engagent à ne mettre en vente que des articles leur appartenant, dont la nature est directement liée au thème de l'évènement, en conformité avec la législation française et européenne et à ne proposer aucun produit de contrefaçon. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de saisie de tels produits dans l'enceinte de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de demander aux exposants de retirer de leur stand les articles n'étant pas conformes au thème de l'évènement, n'étant pas conformes à leur inscription ou au contenu des textes de loi régissant la vente sur le territoire français. Les exposants ne sont pas autorisés à vendre des produits de type alimentaire sans autorisation, au préalable, des organisateurs.

Article 4: Installation & Démontage

4a) Horaires montage et démontage : cf article 1b

4b) Démontage : l'exposant ne pourra en aucun cas démonter son stand avant la fermeture du salon au public. Tous les stands doivent être démontés avant 20h30 le dimanche 14 Septembre 2025.

Article 5 : Assurance

5a) L'organisateur n'est pas responsable du vol, de la casse, du bris, des incendies et des dégâts des eaux pendant toute la durée de la manifestation (montage, démontage, pendant l'ouverture et la fermeture au public).

5b) L'exposant s'engage à s'assurer pour les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers et pour le vol, la casse, le bris des objets et matériels qu'il expose.

Article 6 : Accès au Salon

6a) La confirmation de réservation accompagnée d'une pièce d'identité est à présenter à l'accueil exposants lors de votre arrivée.

6b) Des bracelets seront fournis avec le stand. Aucun bracelet supplémentaire ne sera délivré pendant le salon.

Article 7 : Communication

7a) Les exposants autorisent, à titre gracieux, les organisateurs à réaliser s'ils le souhaitent des photos ou des films les représentant, eux et leurs produits exposés, et à utiliser librement ces images en France, comme à l'étranger, et sans limitation de durée.

7b) La distribution de publicités sous toutes formes (imprimés, objets, tracts, catalogues...) par les exposants ne pourra se faire que sur leur stand.

Article 8 : Respect de la loi n°91-32 du 10 janvier 1991

En application de cette loi dite « Loi Evin », il est interdit de fumer dans l'ensemble des espaces publics.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure nécessitant la fermeture du salon, le contrat sera résilié de plein droit sans indemnité.

Article 10 : Contestation et lieu de juridiction

En cas de litige ou de contestation seul le Tribunal de Carcassonne sera compétent. Il statuera en application du droit français, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

Je soussigné (**nom/prénom majuscule**) :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et s'engage à l'honorer jusqu'à ce que les parties soient libérées de leurs obligations.

Date, lieu et Signature de l'exposant :

**Dossier à nous retourner avant le 15/06/2025 (sous réserve de disponibilité) à
CINESPACE EVENEMENTS
32 RUE JEAN FERRAT
11600 CONQUES SUR ORBIEL**

Ou par mail à : cinspace.evenements@gmail.com

La réponse à votre demande d'inscription vous sera envoyée par mail.

Pensez à bien remplir le dossier d'inscription, n'oubliez aucune information.

Tout dossier incomplet ou ne possédant pas le règlement du stand souhaité (pour les stands à but commercial) se verra systématiquement refusé.